

**FICHE IDENTITE PROJET DEPOSE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS
ARS 2011 PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION DES RISQUES EN
SANTE**

Merci de bien vouloir renseigner les éléments suivants. Cette fiche doit accompagner chaque dossier de demande de subvention déposée dans le cadre de l'appel à projets.
Toute fiche mal renseignée ou tout dossier non accompagné de la présente fiche ne pourra pas être instruit.

NOM DE LA STRUCTURE :

INTITULE DE L'ACTION :

BREVE DESCRIPTION DE L'ACTION ENVISAGEE :

Cochez **la** case correspondante, votre projet est (un seul choix possible) :

1. Un projet de promotion de la santé

2. Un projet de prévention des risques en santé

Si vous avez coché 1, cochez **la** case correspondante à votre projet (**un seul choix possible**) :

- Nutrition
- Personnes âgées
- VIH/Hépatites
- Addictions
- Santé mentale
- Risques psychosociaux
- Action de promotion de la santé en direction des scolaires
- Action de promotion de la santé globale en direction des publics précaires

Si vous avez coché 2, cochez **la** case correspondante à votre projet (**un seul choix possible**) :

- Les comportements sexuels à risque [*intégrant les notions de contraception - prévention des grossesses précoces et des IVG - prévention des IST / Chlamydiae / SIDA / Hépatites ...*]
- La nutrition avec le risque obésité chez les jeunes enfants et adolescents et le risque dénutrition des personnes âgées associé à la dimension de prise en charge bucco-dentaire
- Les comportements à risques chez les jeunes mineurs [*intégrant la notion d'addiction et de santé mentale*] dans le cadre de la prévention des suicides
- La prévention en santé périnatale [*intégrant la dimension risque alcool chez la femme enceinte - risque psychosocial et lien mère enfant*]
- L'enfant de 0 à 6 ans [*intégrant les situations les plus vulnérables et leur suivi ainsi que le repérage et le dépistage des troubles des apprentissages*]
- La prévention des maladies infectieuses par la promotion et le déploiement d'actions en faveur de la vaccination (concernera en particulier la petite enfance et devra se déployer dans la cadre de la semaine européenne de la vaccination en avril 2011 et dans sa continuité).